

Rapport de consultation Charte 2013-2022 Parc naturel régional Jura vaudois

Sommaire

Introduction	3
Situation de départ et sujet de la consultation	3
Déroulement de la consultation, participants.....	3
Résumé de la consultation	5
Résultat de la consultation.....	5
Structure de la consultation	5
Analyse générale de la participation.....	5
Évaluation globale de la partie 1 - Analyse générale de l'environnement.....	6
Évaluation globale de la partie 2 - Analyse et évaluation des objectifs spécifiques et stratégiques	6
Évaluation globale de la partie 3 - Analyse et évaluation des objectifs légaux	6
Évaluation globale de la partie 4 - Avis sur les orientations stratégiques envisagées pour les dix ans à venir.....	7
Conclusion de la consultation	7
Annexes.....	7

Introduction

Situation de départ et sujet de la consultation

Durant les mois de février et mars 2021, la Charte 2013-2022 du Parc naturel régional Jura vaudois a été évaluée conformément à la partie 4b du Manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale édité par l'OFEV.

Dans ce cadre, le grand public a été invité à s'exprimer sur le bilan du Parc et certaines parties intéressées ont été interrogées quant à leur perception des actions menées durant la phase opérationnelle 2013-2022. Ainsi, 180 réponses aux questionnaires d'évaluation ont été renvoyées au Parc. 12 ateliers participatifs ont été conduits. Ces entretiens ont réuni 63 personnes, dont des délégués des communes mais aussi des représentants des différents groupes d'intérêts actifs sur le territoire du Parc. Cette évaluation participative a été complétée par une analyse menée par la structure professionnelle.

Le bilan de l'action du Parc ainsi réalisé a été retranscrit dans un document intitulé "Rapport d'évaluation Charte 2013 – 2022" (ci-après : le "rapport d'évaluation"). Ce document a été mis en consultation publique entre le 17 avril 2021 et 30 avril 2021 afin de s'assurer que son contenu corresponde aux informations transmises lors des ateliers et au travers des questionnaires.

Le présent document a pour vocation de présenter le résultat de la mise en consultation publique du rapport d'évaluation ainsi que les modifications apportées à ce dernier.

Déroulement de la consultation, participants

La consultation a duré 14 jours, du 17 avril 2021 au 30 avril 2021. Le rapport d'évaluation ainsi que ses annexes ont été mis à disposition du grand public sur le site internet du Parc. Un questionnaire électronique (annexe 2) était disponible sur la même page internet et devait permettre aux participants à la consultation de pouvoir donner un avis structuré quant au rapport. La consultation a été annoncée sur le site internet du Parc, sur les réseaux sociaux, dans l'Infocommunes (newsletter à destination des communes territoriales du Parc), dans la Newsletter du Parc et l'invitation à participer a été envoyée directement à tous les invités aux ateliers sur l'évaluation par courriel. Les commentaires reçus ont été analysés par la Direction du Parc, qui a proposé des adaptations du rapport d'évaluation au Comité. Les critères retenus pour que les commentaires soient intégrés ont été les suivants : ils correspondent à des éléments factuels (date, orthographe, lieu, etc.) ; ils représentent un avis majoritaire en contradiction avec la synthèse présentée dans le rapport ; ils représentent un avis complémentaire pertinent à intégrer au rapport.

En dépit des efforts réalisés afin d'obtenir un retour concernant ce rapport, seules 15 personnes ont participé à la consultation publique, dont 9 municipaux issus des communes territoriales du Parc (6.1% des personnes qui ont participé directement au processus d'évaluation de la Charte).

Malgré une participation faible, les résultats obtenus tendent à confirmer que le rapport d'évaluation reflète correctement les opinions collectées.

Notons que le Canton a participé séparément à la consultation et a fait part de ses commentaires par courrier. Ses commentaires et remarques, ainsi que les modifications qui en découlent, sont présentés dans l'annexe 3 au présent rapport.

Résumé de la consultation

La consultation a mis en évidence une approbation générale élevée par rapport au contenu du rapport d'évaluation.

Un point a été corrigé afin que les options stratégiques tiennent compte d'une gestion des conflits d'usage de diverses natures et pas uniquement en lien au tourisme.

Un paragraphe a été ajouté afin d'intégrer une option stratégique portant sur la valorisation de la forêt et de ses produits.

D'autres modifications en lien au rôle du Canton et à ses attentes ont été apportées à sa demande.

Les autres commentaires et avis formulés n'ont pas été intégrés car ils correspondaient à des éléments déjà pris en compte, des avis minoritaires ou des propositions d'actions en lien à la future charte.

Résultat de la consultation

Structure de la consultation

La consultation a été décomposée en quatre parties :

1. Analyse générale de l'environnement
2. Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du Parc
3. Analyse et évaluation des objectifs légaux
4. Avis sur les orientations stratégiques envisagées pour les dix ans à venir

Pour les trois premiers chapitres, les participants avaient l'occasion de valider le chapitre en l'état ou d'apporter des corrections, compléments ou améliorations. De plus, ils pouvaient ajouter un commentaire général.

Pour le dernier chapitre, pour chaque résultat attendu énoncé, les participants pouvaient évaluer leur approbation sur une échelle constituée des modalités de réponses suivantes : "Je suis tout à fait d'accord", " Je suis d'accord", "Je suis mitigé", "Je ne suis pas d'accord", "Je ne suis pas du tout d'accord". De plus, les participants pouvaient compléter leurs réponses avec des commentaires. Enfin, ils pouvaient proposer des résultats attendus supplémentaires.

La partie concernant les orientations stratégiques sera traitée directement lors de la rédaction de la Charte 2023-2032.

Analyse générale de la participation

15 personnes ont pris part à la consultation publique du rapport d'évaluation. 13 résidaient sur le territoire du Parc et 9 d'entre eux étaient des Municipaux des communes territoriales.

Le nombre de participants à la consultation publique représente 6.1% des personnes ayant donné leur avis lors de la rédaction de l'évaluation. Ainsi, ce taux de participation peut être considéré comme faible.

Évaluation globale de la partie 1 - Analyse générale de l'environnement

Un commentaire comportant une proposition d'élargir les options stratégiques en lien aux conflits d'usage a été pris en compte. Ainsi, l'option stratégique : "le rôle du Parc dans la gestion des conflits d'usage en lien aux activités touristiques" a été remplacée par : "le rôle du Parc dans la gestion des conflits d'usage, notamment en lien avec les activités touristiques".

Les autres remarques n'ont pas été prises en compte car elles portaient soit sur des propositions d'actions, qui seront traitées lors de la rédaction de la Charte 2023-2032, soit comportaient des commentaires en faveur des éoliennes. Ce point a été intégré à l'analyse de l'objectif légal "Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable" et ne nécessitait donc pas de complément.

Évaluation globale de la partie 2 - Analyse et évaluation des objectifs spécifiques et stratégiques

Aucun élément n'a été modifié ou ajouté dans ce chapitre.

Un commentaire portait sur le travail au profit des chalets d'alpage. Au travers des résultats attendus proposés pour la charte 2023-2032, cette thématique a été abordée sous l'angle du patrimoine bâti grâce au résultat attendu : "I.1 Divers éléments spécifiques du patrimoine paysager rural et villageois ont été mis en valeur" et sous l'angle de sa fonction agricole au travers du résultat attendu : " II.1 L'agriculture locale a créé davantage de valeur ajoutée et a amélioré sa durabilité". Ainsi, il n'apparaît pas nécessaire de compléter ce point.

Deux commentaires concernant la thématique de la forêt, comme cadre d'activités humaines et économique, ont été formulés. Par conséquent, il a été ajouté un paragraphe dans les options stratégiques relatives à l'objectif légal « Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable » (cf. ci-après). Enfin, un commentaire relevait la faible pertinence des indicateurs fixés lors de la rédaction de la Charte 2013-2022. Même si cette remarque est correcte, elle n'a pas été intégrée au rapport. L'annexe 3 au rapport d'évaluation montrant déjà que la majorité des indicateurs d'effets ont dû être reformulés, cela semble suffisant pour mettre en évidence la faiblesse des indicateurs originaux.

Évaluation globale de la partie 3 - Analyse et évaluation des objectifs légaux

Deux commentaires ont été formulés en lien au rôle du Parc concernant la ressource qu'est le bois et la question de la forêt. C'est pourquoi un paragraphe a été ajouté concernant les options stratégiques en lien à l'objectif légal "Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable" : "*Généralement, avec une majorité de son territoire couvert par des forêts, le Parc pourrait renforcer la valorisation de cette ressource. Si les activités de préservation et de valorisation des patrimoines naturels et paysagers et de sensibilisation au développement durable abordent cette thématique, la forêt comme cadre d'activités humaines et économique n'a été que peu traitée lors des dix dernières années. Ainsi, la mise en valeur des pratiques sylvopastorales traditionnelles, la valorisation des métiers de la forêt*

et de la ressource bois comme matériau de construction et source d'énergie sont des options stratégiques valables pour la prochaine phase opérationnelle. La question de la gestion des conflits d'usage (littering, VTT, etc.) en lien aux activités de loisirs en forêt est également une problématique sur laquelle le Parc pourrait se pencher. »

Un commentaire a été formulé concernant le rôle du Parc en lien à l'aménagement du territoire. Constituant un avis minoritaire, ce point n'a pas été intégré dans le rapport d'évaluation.

Évaluation globale de la partie 4 - Avis sur les orientations stratégiques envisagées pour les dix ans à venir

Les résultats de ce chapitre n'appellent pas de modification dans le rapport d'évaluation car ils seront traités lors de la rédaction de la Charte 2023-2032. Les résultats détaillés sont néanmoins présentés dans l'annexe 1 du présent rapport.

Conclusion de la consultation

Malgré une participation faible, l'approbation concernant le contenu du rapport d'évaluation est élevée.

La majorité des commentaires portent sur des éléments déjà pris en compte, reflètent des avis minoritaires ou portent sur des propositions d'actions futures. Néanmoins, les retours réalisés ont permis d'insister sur le besoin que le Parc travaille sur la thématique des forêts à l'avenir, ce qui a été intégré au rapport d'évaluation final.

Généralement, le rapport d'évaluation semble donc constituer une base solide et acceptée par une majorité des parties intéressées du Parc, sur laquelle la rédaction de la Charte 2023-2032 pourra s'appuyer.

Annexes

- Annexe 1 – Résultats détaillés
- Annexe 2 – Formulaire « Consultation publique du rapport d'évaluation de la Charte 2013-2022 »
- Annexe 3 – Commentaires et remarques du Canton de Vaud